

Article 21 du Règlement

Colette Allard était partie en vacances pour faire des excursions dans l'Himalaya en compagnie de Rachel Castonguay, une amie du ministère des Affaires indiennes. J'ai parlé au téléphone avec Colette vendredi et lui ai souhaité un bon voyage. Elle a répondu: «Je m'en remets à mon destin». Colette nous manquera énormément, à moi, aux membres de mon personnel et à ses nombreux autres collègues et amis de la colline du Parlement. Nous offrons nos condoléances à sa famille et aux familles des autres victimes du vol 182.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

HOMMAGE AUX PAGES

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de rendre hommage aujourd'hui dans cette enceinte à une quarantaine d'éminents jeunes Canadiens dont un bon nombre sont assis à mes côtés; ces jeunes nous ont tous servis à titre de pages pendant la première session de la trente-troisième législature.

Des voix: Bravo!

M. Ravis: Ces jeunes hommes et femmes, venus de toutes les provinces et territoires, ont dû se présenter à un concours pour pouvoir travailler à Ottawa, à la Chambre des communes, tout en poursuivant des études à plein temps à l'une des universités de la capitale fédérale. Ces jeunes sont du plus haut calibre et représentent quelques-uns des meilleurs et des plus dynamiques jeunes chefs de file et universitaires du Canada.

Je tiens à féliciter chacun d'entre eux de la générosité et la bonne humeur avec lesquelles ils ont servi les députés des trois partis et leur ont facilité la tâche.

Certains pages voyageront à l'étranger, d'autres resteront à Ottawa, tandis que d'autres encore rentreront dans leur localité d'origine pour y poursuivre leurs études universitaires à l'automne. Où qu'ils aillent, je leur souhaite tous, au nom de tous mes collègues de la Chambre des communes, la meilleure des chances. Je tiens à les remercier une dernière fois de leur excellent service et de leur dévouement. J'espère qu'un grand nombre d'entre eux reviendront travailler pour le gouvernement du Canada, et peut-être représenter une circonscription en qualité de député dans cette noble assemblée.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE RAPPORT DU COMITÉ SÉNATORIAL SUR LES RELATIONS AVEC LES PAYS DU PROCHE-ORIENT

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, le jeudi, 27 juin 1985, le président du comité sénatorial des affaires extérieures, le sénateur George C. van Roggen, a déposé le rapport final du comité des relations du Canada avec les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Le rapport est le couronnement d'une enquête approfondie au cours de laquelle les sénateurs ont entendu 63 témoins. En outre, un sous-comité a eu des entretiens en haut lieu avec des chefs

d'État et des hauts fonctionnaires en Égypte, en Arabie saoudite, en Syrie, en Jordanie et en Israël. Selon le sénateur van Roggen, le rapport brosse un tableau impartial du conflit israélo-arabe.

Je regrette vivement que le comité des relations canado-israéliennes ait qualifié le rapport du comité sénatorial de «mal pensé» et de «trompeur». J'invite tous les Canadiens à lire le rapport. Je remercie mille fois le président et le vice-président du comité, les sénateurs van Roggen et Heath Macquarrie, pour leur excellent travail.

* * *

● (1110)

L'IMMIGRATION

LA RÉPONSE DE LA MINISTRE AU RAPPORT DU COMITÉ

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je félicite le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration pour avoir amorcé, pour la première fois depuis des années, un débat public sur la politique d'immigration, et je veux aussi féliciter la ministre pour la réponse qu'elle a déposée jeudi, une réponse directe et positive aux problèmes d'immigration.

Cependant, je suis vivement préoccupé par un aspect du rapport de la ministre, à savoir son caractère très paternaliste ou en l'occurrence, maternaliste. Par exemple, le rapport propose qu'un comité permanent de l'immigration réexamine les taux d'immigration dans le contexte d'une politique démographique et qu'il présente un rapport au Parlement au mois de mai de chaque année, en y incluant des projections. Pour sa part, la ministre semble y préférer un secrétariat, en somme, que ce soit les bureaucrates qui gardent l'initiative.

Deuxièmement, la ministre propose d'examiner la difficile question de la réunification des familles en incluant la parenté éloignée tout en gardant le contrôle de la situation. Cette solution présente l'inconvénient d'accroître encore le pouvoir discrétionnaire des bureaucrates, pouvoir déjà trop grand, alors que le public canadien réclame des directives claires uniformément appliquées.

Troisièmement, le rapport du ministre ne parle pas de l'entrée des personnes demandant le statut de réfugié, ce qui tendrait à confirmer que les bureaucrates souhaitent fermer les portes à ce type d'immigration.

Quatrièmement, on propose une nouvelle catégorie d'immigrants, les travailleurs immigrants sans parenté, ce qui laisserait entendre que le Canada «écrème» les travailleurs qualifiés d'autres pays tout en évitant de les enraciner chez lui. L'objectif est-il d'élargir la politique des travailleurs migrants qui n'ont aucune chance ou presque, de devenir résidents permanents?

Cinquièmement, la ministre s'oppose à la publication d'un rapport annuel sur la façon dont le Canada parvient à offrir un emploi à ces immigrants sans nuire aux emplois des autres travailleurs.

La réponse de la ministre constitue un mélange stimulant de promesses et de risques.